

Le Tour de France 2024 s'engage pour la préservation lors de son passage dans le Parc national du Mercantour

Le 19 juillet 2024, le Tour de France traversera le col de la Bonette, au cœur du Parc national du Mercantour, atteignant 2800 m d'altitude. Abritant une nature exceptionnelle, le Mercantour est un joyau de montagne à 40 km de la mer. Bouquetins, chamois, marmottes, et gypaètes barbus y sont présents. Pour garantir un événement respectueux de cet environnement unique, le Tour de France et le Parc national collaborent pour préserver la biodiversité et sensibiliser le public.



Le Col de la Bonette © A. Turpaud / PNM

Les actions mises en place pour préserver la biodiversité :

- Afin de réduire le dérangement de la faune et notamment les grands rapaces, le plan de survol de la course est adapté : l'hélicoptère de France Télévisions devra opérer dans une zone strictement définie évitant ainsi au maximum le survol à basse altitude.
- Pour respecter le calme, la caravane publicitaire et les autres véhicules seront silencieux lors du passage en cœur de Parc et il n'y aura pas de distribution d'objets publicitaires.
- Pour garder la beauté du paysage, seule une signalétique légère sera installée pour le classement du meilleur grimpeur.
- 20 000 personnes sont attendues sur la montée de Jausiers au col de la Bonette. Pour éviter le piétinement des plantes, les zones sensibles seront délimitées.



Marmottes © J. Blanc

Le Parc national du Mercantour encourage les visiteurs à adopter de bonnes pratiques :

Soyez discrets et évitez les appareils amplificateurs de son pour ne pas déranger les animaux et la tranquillité des lieux.

Les drones sont interdits dans le Parc national du Mercantour ; utilisez des jumelles à la place.

Rapportez vos déchets : les marmottes et bouquetins n'apprécient pas les détritiques. Gardez vos distances avec les troupeaux et leurs chiens de protection qui sont présents dans les alpages.

Les chiens sont interdits dans le cœur du Parc, laissez-les chez des amis.

Le bivouac est toléré la veille du passage du Tour, entre 19h et 9h, à moins de 20 m des zones de stationnement.

Ne cueillez ni les plantes, ni les minéraux, ils sont protégés !

Ne peignez, ni n'écrivez sur les routes et rochers.

Les feux sont interdits ; seuls les réchauds portatifs sont autorisés.

Des agents du Parc circuleront tout au long de la journée, répondront à vos questions et vous informeront sur la réglementation du Parc.



Doronic à grandes fleurs au Col de la Bonette © E. Gastaud / PNM

Contacts Presse :

- **Parc national du Mercantour** : Emmanuel GASTAUD - 06 84 47 73 59- emmanuel.gastaud@mercantour-parcnational.fr
- **Tour de France** : Christophe MOREL - 06 40 16 67 67- christophe.morel@aso.fr

